CONSEIL PÉDAGOGIQUE
MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

Lycée général et technologique
Saint-John Perse
2 rue Jules Ferry - BP 581
64000 PAU

http://www.lycee-saint-john-perse.fr

☎ 05 59 62 73 11
🖷 05 59 32 26 80

ce.0641732k@ac-bordeaux.fr

Ordre du jour

- **Plan annuel RCD – Mise à jour**
- **Répartition des IMP**
- **Information évaluation du lycée**

- **Questions diverses**

Réunion parents d'élèves
Projet Forestorium
Journée de lutte contre le harcèlement
Cérémonie 11 novembre 2026

Point RCD et plan annuel

Le Remplacement de Courte Durée

Cette mission reste prioritaire puisqu'elle doit permettre de renforcer la continuité pédagogique en évitant qu'il y ait trop de cours manqués afin de garantir un enseignement de qualité à tous les élèves.

Les établissements doivent couvrir au maximum les absences de courte durée (inf ou égal à 15 jours)

Depuis trois ans et la mise en place du Pacte, le RCD peut-être rémunéré dans le cadre du pacte ou via des HSE (limité aux absences pour maladie ou garde d'enfant) sur la base du volontariat des enseignants.

Le Remplacement de Courte Durée

Pour assurer le RCD au lycée:

- Pacte enseignant . Engagement des enseignants volontaires. Tranches de 18h rémunérées à hauteur d'une part fonctionnelle de l'ISOE 1250 €. Depuis l'an dernier, possibilité de pacte pour ½ part soit 09h00.

- HSE RCD – Rattrapage (HSE possible seulement pour remplacement maladie et garde d'enfants)

- Actions en faveur de la réduction des absences liées au fonctionnement de l'établissement et de l'institution.

Le Remplacement de Courte Durée

Le lycée doit être doté d'un plan annuel RCD

Le plan annuel doit viser à assurer effectivement les heures prévues à l'emploi du temps des élèves en cas d'absence de courte durée des personnels enseignants.

- Quantifier les besoins
- Proposer une organisation au sein de l'établissement

Le Remplacement de Courte Durée

Statistiques et prévisions

	Cours non assurés			Remplacements			Motifs		
	Cours prévus (heures)	Non assurés (heures)	Taux	remplacés (heures)	% remplacement	**Taux d'heures non reçues**	raisons administratives	Accompagnement	Taux d'absences pour motif personnel
2025/2026	45971	2797	6,08%	428	15,30%	**5,15%**	280h	210h	2,83%
2024/2025	49976	3900	7,80%	882,2	22%	5,20%	790h	305h	4,77%
2023/2024	49898,5	2632	5,27%	524,5	19,92%	4,22%	474h30	332h	3,23%
2022/2023	47114	4536,5	9,62%	873	19,24%	7,77%	1855h	145h	5,38%

Pacte		
Nbre de pactes	Heures pactes	% des remplacements
8	108	25,23
2,5	45	5,1
4	72	13,73

L'an dernier le taux de remplacement a été moins important mais le nombre d'heures non reçues également moins importants car il y a eu moins d'absences de longue durée que l'année précédente.

Les remplacements avec le Pacte ont représenté 25% des heures remplacées

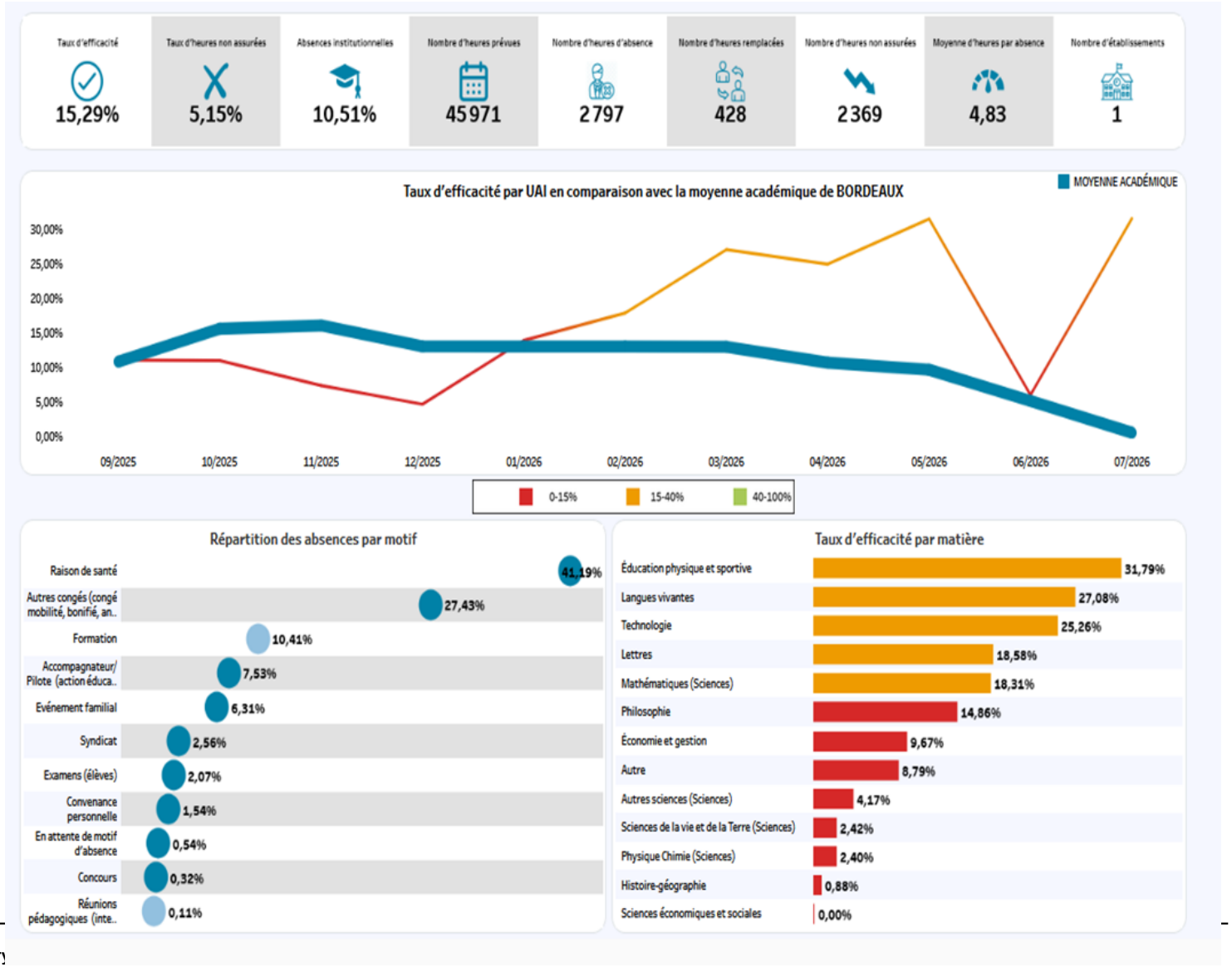
Pour 2026/2027 3 parts de pacte prévues jusqu'à fin décembre 2026
2027?

SAINTJOHNPERSE
Lycée public d'enseignement général et technologique

Le Remplacement de Courte Durée

Statistiques et Prévisions

Taux d'efficacité du remplacement année 2025/2026



Le Remplacement de Courte Durée

Elaboration d'un plan annuel RCD

Quantifier les besoins

Heures à assurer en 2025/2026 : 49 000 heures
% d'absences prévues ref des deux dernières années: 3200 heures

Taux de remplacement moyen des deux dernières années: 20% soit en prévision 650 heures

Ecart: 3250-650= 2600 heures

SAINTJOHNPERSE
Lycée public d'enseignement général et technologique

Le Remplacement de Courte Durée

Elaboration d'un plan annuel RCD

Plan pour le Remplacement de Courte Durée

Lycée Saint-John Perse – 2026/2027

Présenté au conseil d'administration le 25/09/2026

Objectifs du plan RCD

Le plan RCD doit permettre de renforcer la continuité pédagogique en évitant qu'il y ait trop de cours manqués afin de garantir un enseignement de qualité à tous les élèves. L'objectif est de couvrir au mieux les cours prévus à l'emploi du temps des élèves en cas d'absences de courte durée des personnels enseignants.

Ce plan est un document qui définit la stratégie mis en place dans l'établissement et les actions envisagées pour permettre d'améliorer la couverture des absences de courte durée. Document interne de référence, il fixe un cadre commun de travail pour l'établissement. Ce plan est évolutif en fonction des besoins et des ressources disponibles. Il fait l'objet d'un suivi et est évalué régulièrement.

Les absences concernées par le RCD

Les absences de courte durée sont les absences dont la durée est inférieure ou égale à 15 jours consécutifs. Les motifs d'absences relevant du RCD sont les suivants : Raison de santé, garde d'enfant malade, Evènement familial, Convenance personnelle, Accompagnateur/pilote (projet éducatif), Examens ou concours (élèves), Réunions pédagogiques (internes/externes), Formation/Concours/VAE, Fonctions électives, En attente de motif, Autres congés (mobilité, bonifié, annuel, administratif, récupération).

Diagnostic des besoins

Nombre d'heures total de cours à assurer pour l'année 2025/2026: 45971 heures.

Base, taux d'heures manquées 2025/2026 : 6.08%
Taux de remplacement 2025/2026 : 15.30%
Taux heures réellement manquées : 5.15%

Prévision du nombre heures à remplacer en tenant compte de la situation des deux années précédentes environ 3250 heures
En prenant en compte le taux de remplacement moyen des deux dernières années (20%): 3250-650 (heures remplacées) = 2600 heures potentiellement manquées par les élèves

Le plan RCD doit proposer des solutions pour maintenir voire améliorer le taux de remplacement des 2600 heures de cours potentiellement manquées et faire encore diminuer le taux d'heures réellement perdues.

Pour rappel, situation des quatre dernières années :

Suivi RCD	Cours non assurés			Remplacements			Motifs			Pacte		
	Cours prévus (heures)	Non assurés (heures)	Taux	remplacés (heures)	% remplacement	Taux d'heures non réalisées	raisons administratives	Accompagnement	Taux d'absences pour motif personnel	Nbre de pactes	Heures pactes	% des remplacements
2025/2026	45971	2797	6,08%	428	15,30%	5,15%	104h	21Oh	2,83%	8	108	25,23
2024/2025	49976	3800	7,80%	882,2	22%	5,20%	750h	305h	4,77%	2,5	45	5,1
2023/2024	49888,5	2832	5,27%	526,5	19,30%	4,22%	479h30	382h	3,23%	4	72	13,73
2022/2023	47114	4536,5	9,62%	873	19,24%	7,77%	1859h	145h	5,38%			

L'an dernier le taux de remplacement a été moins important mais le nombre d'heures non reçues moins importants car il y a eu moins d'absences de longue durée que l'année précédente.

Les actions en faveur de la réduction des absences liées au fonctionnement de l'établissement et de l'institution

La limitation des absences de courte durée prévisibles sur le temps d'enseignement est un levier de régulation essentiel.

Au niveau de l'établissement, l'organisation des activités suivantes : Réunions pédagogiques, Temps de concertation formations en interne, Sorties pédagogiques, Voyages scolaires, doit être anticipées afin de limiter leur impact sur les emplois-temps.

Pistes envisagées :

- Planification des réunions, concertations, formations, en amont en privilégiant les réunions en fin de demi-journée, pendant la pause méridienne ou éventuellement le mercredi après-midi.
- Sorties scolaires, les organiser préférentiellement sur des créneaux ayant un impact minimum sur les EDT des élèves non concernés notamment au regard des accompagnateurs concernés. Lorsque cela est possible, avoir recours aux AED pour contribuer à l'accompagnement.
- Voyages scolaires, proposer une programmation annuelle permettant une meilleure articulation avec les possibilités offertes par les possibilités de remplacement.

Au niveau institutionnel, privilégier les formations en dehors des heures de cours. Organiser les EDT pour les formations programmées.

Modalités de mise en œuvre du RCD

Les leviers d'action

- Les pactes enseignants pour le RCD. Dotation établissement : 10 parts fonctionnelles (18 heures) soit 180 heures. Volontariat des enseignants.
- Les HSE pour RCD et le rattrapage des cours. A la demande. Volontariat des enseignants.
- Faire appel aux TZR rattachés à l'établissement sans affectation.
- Des heures supplémentaires de continuité pédagogique mise à disposition de l'établissement pour les AED qui peuvent ainsi intervenir en dehors de leur service. Volontariat des AED.
- La réduction des absences liées au fonctionnement de l'établissement et de l'institution (voir précédemment).

Conditions et modalités de sollicitation des personnels pour assurer le RCD

- La suite Pronote/EDT permet de gérer au plus près le suivi du remplacement et de gérer la communication entre les personnels impliqués dans le dispositif.
- Les professeurs impliqués dans le RCD font part au chef d'établissement des **créneaux** sur lesquels ils sont disponibles pour assurer les remplacements ainsi que des **délais de prévenance** qu'ils souhaitent se voir appliquer (remplacement le jour même, délais de 24h ou 48h). Ils indiquent également leur préférence pour la **destination des activités de remplacement** à effectuer (cours dans la même discipline, sur un niveau

SAINTJOHNPERSE
Lycée public d'enseignement général et technologique

Le Remplacement de Courte Durée

équivalent de classe pris habituellement en charge et/ou sur tous types de classes ou de groupes et de disciplines).

- En cas de besoin, le chef d'établissement fait prioritairement appel aux personnels disponibles en tenant compte des créneaux fixés, inscrits à l'emploi du temps et des délais fixés avec l'enseignant.
- Avant tout remplacement, une demande est effectuée via la messagerie Pronote au professeur, en retour le professeur fait part de sa disponibilité. Le chef d'établissement répond en confirmant le remplacement à l'enseignant et confirme celui-ci sur l'EDT (élèves et professeur) dans Pronote.

Modalités pédagogiques et éducatives du RCD

Diversité de prise en charge pour un remplacement

La prise en charge pédagogique des élèves à l'occasion d'un remplacement de courte durée peut être assurée sous différentes formes :

- **Echange de service** entre collègues pour des absences « croisées » prévues
- **Déplacement d'un cours** sur un autre créneau par le même enseignant (rattrapage)
- **Organisation d'évaluations surveillées** (DST) prévues par le professeur absent
- **Remplacement par un professeur volontaire** (HSE ou Pacte) pour des séquences d'enseignement
- **Mise en place de séquences avec des outils numériques** (Travail sur PIX, ressources de l'ENT…)

Les options pédagogiques

En fonction de la situation du remplacement à effectuer et de l'appréciation du personnel amené à effectuer le remplacement, différentes options peuvent être retenues :

1. **Séquences pédagogiques ou cours inscrits dans la progression** du professeur remplacé (*si la matière remplacée est identique et si le délai de préparation le permettent*).
2. **Séquences pédagogiques ou cours liés au programme de la matière enseignée mais indépendants de la progression** du professeur remplacé.
3. **Révisions ou approfondissement de notions déjà abordées** par la classe ou le groupe par l'enseignant remplacé.
4. **Séquences pédagogiques ou cours liés au programme d'une autre matière** si le professeur qui effectue le remplacement est un professeur de la classe ou du groupe
5. **Séance sur des savoirs fondamentaux** (grammaire, orthographe, calcul…) **ou des points méthodologiques généraux** (prise de note, organisation du travail…)
6. **Travaux sur des sujets liés aux différents parcours éducatifs** (parcours avenir, éducation artistique et culturelle, santé, citoyenneté dont éducation aux médias et à l'information…)

Les situations 4, 5 et 6 sont celles pouvant notamment être retenues si le remplacement est effectué par un professeur d'une discipline différente de celle du collègue à remplacer. Les situations 1, 2 et 3 sont celles à privilégier lorsque le remplacement est effectué sur la même discipline.
Les fonctionnalités offertes par Pronote permettent de faciliter le partage des progressions pédagogiques et du cahier de texte des classes entre professeurs pour faciliter la prise en charge des classes ou groupes par un enseignant remplaçant.

Modalités de suivi et d'évaluation

Le chef d'établissement assure le suivi du dispositif notamment avec les fonctionnalités offertes par la suite Pronote/EDT

- Communication avec les équipes pédagogiques pour la mise en œuvre du dispositif
- Suivi des heures effectuées
- Suivi régulier des indicateurs (taux de couverture du RCD, efficacité du RCD…)
- Ajustement du dispositif en fonction de l'évolution des besoins (nombre de remplacements à effectuer ou de cours manqués) et des moyens disponibles (professeurs volontaires et disponibles pour assurer les remplacements)
- Partage avec la communauté éducative et les autorités académiques de la situation et du suivi réalisé.

Répartition des IMP 2026/2027

Répartition des IMP 2026 2027

Pour l'année 2026/2027, une baisse de la dotation en IMP est observée.

13.25 (14.5 l'an dernier)

Nombre d'IMP	Nature de l'IMP	Observation chef d'établissement	Validation de la mission
1	coordination des activités physiques sportives et artistiques	EPS	
1	Coordination de cycle d'enseignement	AS/UNSS	
0,5	Autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif	Sport études	
2	Référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques		
0,5	Référent culture		
1	Référent décrochage		
0,5	Autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif	Ref Vie lycéenne	
	Autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif	*Ref relations internationales*	
0,5	*Autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif*	*Ref E3D*	
0,25	Autres missions d'intérêt pédagogique et éducatif	Référent égalité filles garçons	
0	*Référent harcèlement*		
1	Coordination de discipline	SVT	
1	Coordination de discipline	physique-chimie	
0,5	Coordination de discipline	Eco Gestion	
0,5	Coordination de discipline	Anglais	
0,5	Coordination de discipline	SES	
0,5	Coordination de discipline	Philosophie	
0,5	Coordination de discipline	HG	
0,5	Coordination de discipline	espagnol	
0,5	Coordination de discipline	Mathématiques	
0,5	Coordination de discipline	Français	
13,25			

Information évaluation du lycée

Information pour la préparation de l'évaluation du lycée

Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 : création du Conseil d'évaluation de l'Ecole qui définit le cadre et les outils de l'évaluation des établissements.

Moyen d'actualiser le **projet d'établissement.**

- **2026/2027. Evaluation du lycée (tous les 5 ans)**
- **2027/2028. Projet d'établissement 2028-2032**

Information pour la préparation de l'évaluation du lycée

Finalités :

Amélioration :

. des conditions de réussite collective et individuelle des élèves,
. des conditions d'exercice des personnels,
. du bien être de chacun dans l'établissement.

Démarche :

- Mesurer le niveau des résultats et relier ces résultats à l'utilisation des marges d'autonomie, aux pratiques, aux organisations, aux choix opérés ;
- Situer la valeur ajoutée de l'établissement, compte tenu de son contexte ;
- Proposer collectivement des axes de travail et les mettre en œuvre.

Information pour la préparation de l'évaluation du lycée

Un processus en deux étapes:

1. **Une auto-évaluation –** réalisée par et avec les différents acteurs de l'établissement .

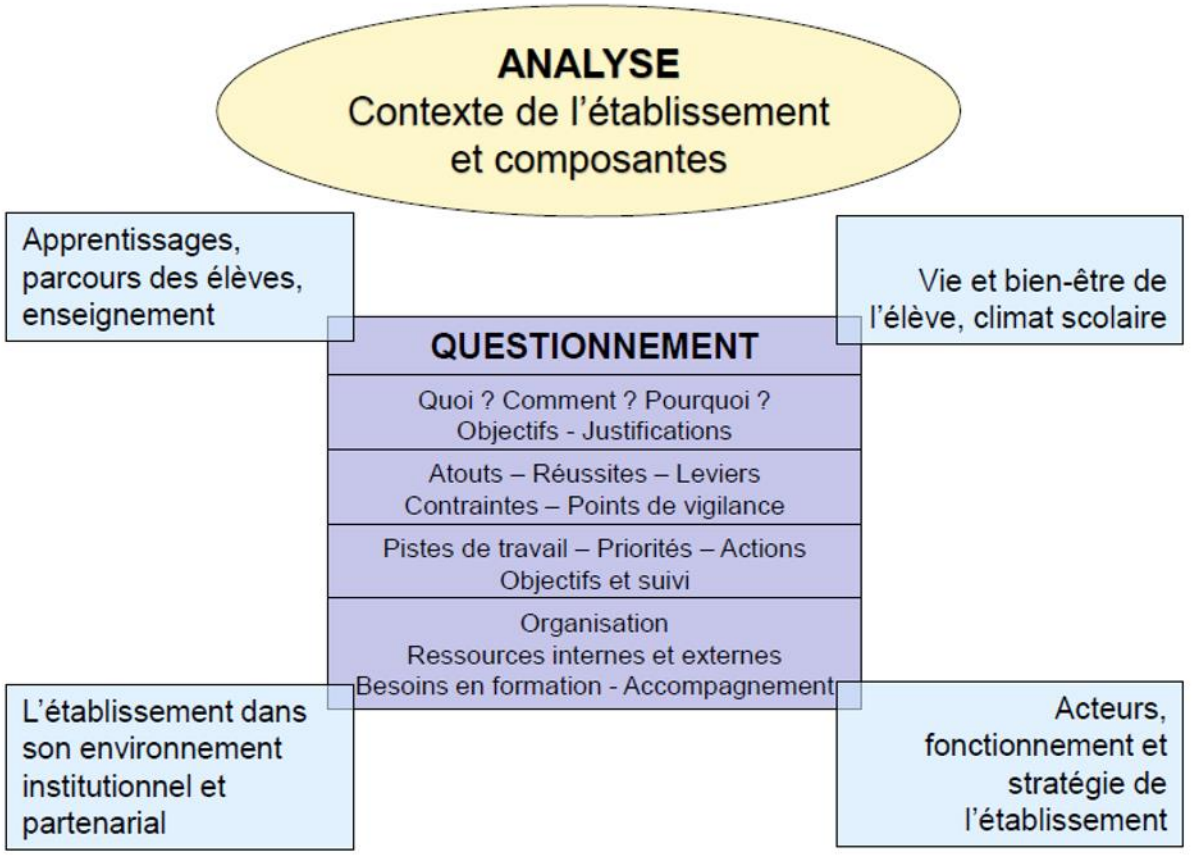
2. **Une évaluation externe** - réalisée par des personnes extérieures. Prolongement de l'auto-évaluation, l'évaluation externe s'appuie sur les mêmes données et permet d'accroître la capacité de l'établissement à observer son propre fonctionnement.

Information pour la préparation de l'évaluation du lycée

- **Conseil pédagogique**
- (*Comité de pilotage)*
- **Commissions de travail**

4 domaines d'analyse:

1. **Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement.**
2. **La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire.**
3. **Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement.**
4. **L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial.**



SAINTJOHNPERSE
Lycée public d'enseignement général et technologique

Information pour la préparation de l'évaluation du lycée

L'auto-évaluation:

Rédaction d'un rapport d'auto-évaluation présenté au CA

1. Description de la méthode d'auto-évaluation
2. Synthèse des analyses et réflexions par grand domaine
3. Points supplémentaires que l'établissement souhaite évoquer
4. Synthèse générale d'appréciation sur l'établissement
5. Orientations stratégiques, plan d'actions et plan de formation associé
6. Appréciation générale sur le processus d'auto-évaluation

Sommaire

Démarche retenue et calendrier

Contexte de l'établissement

Synthèse des analyses par grands domaines

Domaine 1. Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement.
A. Les points forts et les réussites
B. Les points de vigilance et les marges de progrès
C. Les objectifs et actions à développer

Domaine 2. La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire.
A. Les points forts et les réussites
B. Les points de vigilance et les marges de progrès
C. Les objectifs et actions à développer

Domaine 3. Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement.
A. Les points forts et les réussites
B. Les points de vigilance et les marges de progrès
C. Les objectifs et actions à développer

Domaine 4. L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial.
A. Les points forts et les réussites
B. Les points de vigilance et les marges de progrès
C. Les objectifs et actions à développer

Synthèse générale de l'établissement

Points forts / Ressources
Points de vigilance / marges de progrès / Contraintes
Choix proposés / Leviers d'amélioration pertinents, efficaces et cohérents entre eux identifiés par l'établissement

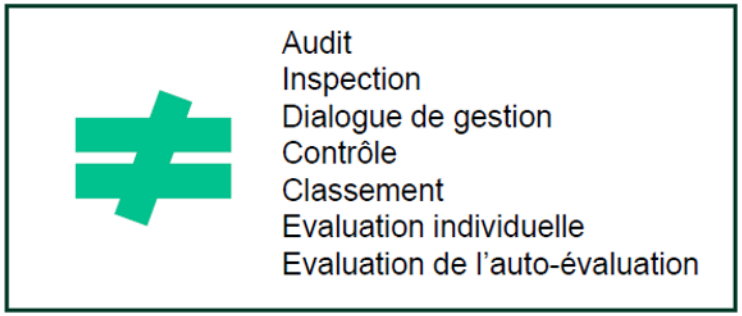
Orientations stratégiques préconisées, plan d'actions et plan de formation associé

Appréciation générale sur le processus d'auto-évaluation

Information pour la préparation de l'évaluation du lycée

L'évaluation externe:

Prolongement de l'auto-évaluation, l'évaluation externe s'appuie sur les mêmes données et permet d'accroître la capacité de l'établissement à
observer son propre fonctionnement. Elle est basée sur l'échange, l'observation et une analyse partagée.



Equipe d'évaluateurs externes:
3 personnes désignées par l'autorité académique

1 inspecteur ou 2 selon l'établissement,
1 personnel de direction,
1 enseignant, cadre académique, personnalité extérieure

Information pour la préparation de l'évaluation du lycée

Le calendrier

Octobre 2026 – janvier 2027 Auto-évaluation des établissements

Proposition lycée:

- Pas de groupe pilotage dédiée, **rôle rempli par le conseil pédagogique**
- Une réunion du conseil pédagogique sur l'évaluation avant les vacances de la Toussaint – Organisation générale. Préparation du calendrier de réunion des groupes de travail – Modalités de consultation des élèves/parents/partenaires…
- Réunions des groupes de travail entre novembre et début janvier
- Janvier présentation du rapport d'auto-évaluation au conseil pédagogique avec présentation au CA fin janvier au plus tard. Les rapports d'auto-évaluation sont attendus au plus tard le 31 janvier par les évaluateurs externes**.**

janvier-mai 2027 Évaluation externe des établissements

avril-juin 2027 Restitution de l'évaluation externe et rédaction du rapport final

Questions diverses

Les diverses réunions avec les parents

- **Réunion parents d'élèves 2nde. Direction. Mi-septembre**
  Objectifs: accueil des nouveaux parents (entrants en seconde), présentation du lycée et de son fonctionnement, enjeux de la seconde, élections,
- **Réunion parents/Professeurs 1ere et terminale. Avant vacances de la Toussaint. 05/10 Tle. 06/10. 1ere**
  Objectifs: Présentation du cycle terminal (organisation et fonctionnement), baccalauréat (coefficient, spécialités, grand oral…), enjeux, les opérations importantes de l'année. Point sur le début de l'année. Présentation des spécialités. Stage 1STMG.
- **Réunion parents/professeurs de 2nde**. Remise des bulletins du 1er trimestre par les PP. Rencontres individuelles avec les autres professeurs. Décembre après CC
- **Réunion parents terminales/Direction**. Janvier 2027. Orientation post-bac, Parcoursup…
- **Réunion parents d'élèves de seconde/ Direction**. Orientation post-2nde. Janvier février 2027

Réunions parents/professeurs

- **Réunion parents/Professeurs 1ere et terminale. Octobre**

Rappel organisation retenue les années précédentes

- Le **professeur principal** fait une présentation générale dans une salle déterminée (environ 20 à 30 minutes) à partir de 18h00 (convocation parents 17h45, ils arrivent jusqu'à 18h00)
- 18h30. **En 1ere et terminale générales, l**es **professeurs de spécialités** sont répartis dans diverses salles et organisent 3 sessions de 20 minutes de présentation de leur spécialité (18h30, 18h50, 19h10). les parents tournent en fonction de spés de leurs enfants. Note: 2 créneaux seulement pour les terminales.

- **En 1ere et tle STMG**: Le professeur principal et les enseignants d'Eco-gestion sont ensemble et restent dans la même salle, les parents ne tournent pas.

Réunions parents/professeurs

- **Réunion parents/Professeurs 2nde . Décembre**

Rappel organisation retenue depuis deux ans

- -17h45-18h15 : les PP reçoivent les parents dans une salle définie, font un bilan du 1er trimestre et remettent les bulletins aux familles présentes.

- à partir de 18h20 : les rencontres individuelles avec les PP et tous les professeurs démarrent, dans les salles indiquées. Planification des rendez-vous avec PRONOTE

Projet Forestorium - Mme Franchi

Qu'est-ce qu'un forestorium ?

Un forestorium est un circuit bien-être en nature. C'est un parcours composé de bornes ou de stations qui invitent l'élève à pratiquer des activités sportives, sensorielles, de relaxation et respiration.
Chaque élève est invité à son rythme, à bouger, ralentir, respirer...
La pratique est autonome et/ou accompagnée.

En outre, les stations seront proposées à proximité des arbres afin de sensibiliser et de reconnecter les élèves à la nature et plus particulièrement aux arbres remarquables de l'établissement.

Les objectifs du projet

Ce parcours bien-être nature au sein du parc a pour objectif principal d'améliorer la santé physique et mentale des élèves et de manière plus large, toucher toute la communauté éducative.

Programme pHare

• constituer une équipe ressource de cinq personnels au minimum (en circonscription pour les écoles) formée par l'académie. Cette équipe interviendra sur les situations d'intimidation ou de harcèlement, formera les autres personnels et sensibilisera l'ensemble de la communauté au repérage des situations ;
• désigner dans chaque lycée un **coordonnateur harcèlement ;**
• former une équipe d'élèves ambassadeurs au collège et au lycée (**minimum 10 élèves) ;**
• mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles ;
• participer aux temps forts du programme : journée Non au harcèlement, Safer Internet Day et prix Non au harcèlement ;
• réaliser dix heures d'apprentissage annuelles pour les élèves du CP à la terminale.

La réalisation de tout ou partie de ces actions donne lieu à l'obtention d'un label. Depuis la rentrée 2023, ce label se décline de la manière suivante :

- niveau 1 : Engagement
- niveau 2 : Approfondissement
- niveau 3 : Expertise

Le niveau 1 de la labellisation Phare est obligatoire pour les écoles, collèges et lycées.

- niveau 1 : Engagement



Actions à mettre en place autour du 05 novembre. Journée de lutte contre le harcèlement.

Mise en œuvre d'une cérémonie commémorative dans les écoles et établissements d'enseignement scolaire de l'armistice du 11 novembre, Journée nationale de commémoration de la victoire et de la Paix – Hommage à tous les « Morts pour la France »

- Bulletin officiel n° 27 du 2 juillet 2026

Chaque année, à l'occasion de la date anniversaire du 11 novembre, des cérémonies publiques sont organisées dans les communes, notamment autour des monuments aux morts, afin que la Nation rende hommage à tous ses « Morts pour la France ». Elles rappellent que derrière cette expression collective se trouvent des femmes et des hommes singuliers, parfois tombés loin de leur foyer, dont le sacrifice au nom d'un idéal commun n'efface ni les individualités ni les attaches sociales et territoriales.
Dans le cadre scolaire, depuis la rentrée 2026, une cérémonie commémorative spécifique est organisée, au choix de l'école ou de l'établissement, dans les quatre jours précédant ou suivant le 11 novembre. Elle se tient dans l'enceinte de l'établissement et concerne l'ensemble des élèves à partir du CM1. Inscrite dans un travail pédagogique cohérent avec les enseignements et les parcours éducatifs, elle associe activement les élèves.

Un groupe de pilotage pourra être mis en place. Mme Castaings.

Organisation de la cérémonie



Principes d'organisation

La cérémonie commémorative est organisée au sein de l'établissement dans le cadre prévu par le règlement intérieur auquel s'ajoutent quelques principes qu'il convient de rappeler pour un déroulement serein.

- Le groupe de travail réuni par la cheffe ou le chef d'établissement, la directrice ou le directeur d'école peut associer des élèves à l'organisation de la cérémonie. Il veille à ce que les élèves soient présents à toutes les étapes de l'organisation : préparation, accueil, conduite de la cérémonie, lectures et chants selon les modalités choisies, etc. Si tous les élèves ne peuvent jouer un rôle actif durant la cérémonie, il convient de s'assurer de la compréhension de l'événement par chacun.
- La cérémonie est un moment d'hommage et de recueillement : les élèves prennent à cette occasion des postures de respect et d'écoute, permettant à chacun d'entendre et vivre la commémoration et facilitant les prises de parole de leurs camarades s'il y en a.
- L'espace choisi met en valeur un élément mémoriel en lien avec la mémoire des « Morts pour la France », s'il est présent : à proximité d'une plaque commémorative, d'une stèle, ou d'un portrait, etc. En l'absence d'éléments ou de lieux appropriés, d'autres espaces peuvent être propices à une action mémorielle, dans la cour ou le hall en présence du drapeau tricolore ou d'un portrait de Marianne, dans un espace permettant un dépôt de fleurs ou d'objets symboliques. Dans tous les cas, l'espace cérémoniel choisi doit rester sobre et refléter la solennité souhaitée ; la configuration est réfléchie pour permettre la participation du plus grand nombre et assurer la meilleure visibilité et écoute possible.
- La communication au sein de l'établissement joue un rôle essentiel : des affiches annoncent la cérémonie, les familles sont prévenues, des déroulés précis permettent l'anticipation par chacun de l'événement et de la place qu'il y occupera. Le jour de la cérémonie des repères visuels sont disposés pour guider les élèves.

Organisation de la cérémonie



Déroulé de la cérémonie avec les élèves
Les écoles et les établissements adaptent la forme et la durée des cérémonies à l'âge des élèves qui sont incités à y participer activement comme le propose l'exemple de déroulé ci-dessous.
Un exemple de déroulé possible:

1. **Temps d'installation, d'accueil et d'introduction**
2. **Valorisation des engagements et projets des élèves**
3. **Temps solennel de recueillement et Marseillaise**
4. **Clôture**